

# Déclarations publiques traduisant les préoccupations à l'égard des normes actuelles de Santé Canada

## Code de Sécurité 6

### Projet de loi C-648 du député conservateur Terence Young

*“Loi visant la prévention des risques potentiels pour la santé liés au rayonnement électromagnétique de radiofréquences”*

### Motion au Comité permanent de la santé du Dr. Hedy Fry, critique en matière de santé du parti Libéral

*“That the Committee undertake a comprehensive study of no fewer than four meetings to Health Canada's Safety Code 6 on safe human exposure to RF electromagnetic energy; that it invite relevant witnesses to appear; and that the Committee report its findings to the House.”  
(Que le Comité entreprenne une étude exhaustive, durant pas moins de quatre rencontres, du Code de Sécurité 6 de Santé Canada sur les limites d'exposition sécuritaires pour ce qui est de l'énergie électromagnétique provenant des radiofréquences; que le Comité invite des gens compétents en la matière à témoigner; et que le Comité rapporte les résultats de ses recherches à la Chambre.)*

### Plus de 50 médecins canadiens font appel à Santé Canada afin d'obtenir:

- i) *Des normes de sécurité visant à mieux protéger la santé des Canadiens, en ce qui a trait aux radiations sans-fil; et*
- ii) *Des directives et ressources afin d'aider les médecins canadiens à évaluer et traiter les problèmes de santé reliés aux radiofréquences.*

### Déclaration publique signée par 50 scientifiques internationaux:

- i) *d'aviser les Canadiens de limiter leur exposition et spécialement, l'exposition des enfants.*
- ii) *La ligne directrice du Code de sécurité 6 canadien est fondamentalement inadéquate.*
- iii) *Les lignes directrices du Code de sécurité 6 ne protègent pas les gens.*

### La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants a soumis un rapport à Santé Canada soulignant leurs préoccupations et demandant un programme éducationnel

*La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants a émis un rapport intitulé “The Use of Wi-Fi in Schools (2014)” qui met en garde quant au sans-fil dans les écoles. On peut y lire que les enseignant(e)s sont à juste titre préoccupé(e)s quant à leur sécurité personnelle ainsi que celle des enfants sous leur supervision.*

*La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants demande dans son rapport que le sans-fil soit éteint lorsque celui-ci n'est pas en utilisation, que des ressources soient allouées pour l'éducation du public quant aux moyens de réduire l'exposition aux appareils sans-fil et que les normes fédérales en matière d'exposition à la radiation sans-fil soient mises à jour.*

### Au Québec et en Colombie-Britannique, les citoyens qui ne veulent pas du compteur intelligent, ont le droit à une option de retrait

*119 municipalités au Québec et 60 municipalités en Colombie-Britannique ont adopté une résolution demandant un moratoire sur le déploiement des compteurs intelligents et/ou une option de retrait sans frais. De plus, plusieurs de ces municipalités au Québec ont demandé qu'une commission d'enquête indépendante fasse le point sur les risques reliés aux compteurs intelligents et à l'électropollution.*

### La “BC Teachers’ Federation (BCTF)” a adopté une résolution concernant l'utilisation du sans-fil afin de protéger la santé des enseignant(e)s

*La BCTF supporte ses membres qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique en s'assurant que leurs besoins médicaux sont pris en considération dans leur milieu de travail.*

### La “Greater Victoria Teachers’ Association” recommande de suivre le principe de précaution en ce qui a trait au sans-fil dans les écoles en émettant une dizaine de recommandations à cet effet.

### Les membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) ont adopté une résolution permettant que les appareils sans-fil soient éteints

*La FEEO, par le biais de la FEO, interpelle les commissions scolaires régionales afin de donner aux membres la permission, lorsque les systèmes sans-fil ne sont pas requis à des fins éducationnelles, de fermer ces systèmes ou d'utiliser du matériel de protection contre les radiofréquences.*

### La politique d'évitement prudent de la ville de Toronto limite la puissance émise par les antennes et tours de transmission cellulaires à des niveaux 100 fois inférieurs à ceux établis par le Code de Sécurité 6 de Santé Canada

*La Commission de la Santé publique de Toronto a aussi demandé à Industrie Canada de suivre ces recommandations:*

- i) *Effectuer régulièrement un relevé des émissions de radiofréquences en provenance des équipements de télécommunications à Toronto et de faire en sorte que ces informations soient disponibles et accessibles au public;*
- ii) *S'assurer que les informations quant aux emplacements et émissions susceptibles d'être produites par toutes les antennes et tours de transmission cellulaire soient disponibles et accessibles au public;*
- iii) *Encourager Santé Canada à faire preuve de prudence et à réviser activement les données et études scientifiques les plus récentes en matière de risques pour la santé; à permettre la tenue de consultations auprès d'experts ainsi que du public relativement à l'exposition humaine aux radiofréquences et à réviser le Code de Sécurité 6 à chaque fois qu'il devient approprié de protéger la santé humaine.*

### Les municipalités de Guelph, Milton, Thorold et Oakville en Ontario ont adopté soit un moratoire ou soit une résolution pour restreindre la couverture cellulaire des tours de transmission et ont demandé une mise à jour du Code de Sécurité 6.